Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 030-213002439-20260608-DEL2026_043-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gard

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint Christol Lez Alès
Délibération n° DEL2026-043

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le 05 juin, à 20H30.
Séance ordinaire
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Jean-Charles BENEZET, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES

Au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

DATE DE LA CONVOCATION
29 mai 2026.
DATE D'AFFICHAGE
29 mai 2026.

M. Jean-Pierre ROUX a été nommé Secrétaire de séance.

Présents : Mmes et MM. BARBUSSE, BAUCHÉ, BENEZET, BENKEMOUN, BERNET, BONHOMME, CAPPUCCI, COUDEYRE, DATO, FONTBONNE, GUILLOT, MARTRE, MATHIEU, MEYNIER, MONIER, NIEL, PASINETTI, POPOFF, POUECH, ROUX_JP, ROUX_MC, SOUCHE, THIBONNIER, THOMAS, VIEL.

Pouvoirs : Mme Marie CAIZERGUES-AÏTMEDJANE (pouvoir à Mme Elisabeth DATO), Mme Odile FOSSET (pouvoir donné à Mme Valérie MARTRE), Mme Géraldine LOBIER (procuration à M. Michel BAUCHÉ), M. Enzo KORRICH (pouvoir donné à M. Rudy MONIER).

Objet : ***EDUCATION / Fixation des tarifs des services scolaires et périscolaires pour l'année 2026-2027.***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport de la Commission Enfance et Education en date du 02 juin 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire expliquant qu'il convient de fixer pour l'année scolaire à venir les tarifs qui seront pratiqués au niveau des services scolaires (restauration scolaire, étude surveillée, classes de découvertes) et périscolaires (garderies),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte l'incidence du contexte socio-économique en maintenant les tarifs à leur niveau actuel tout en facilitant autant que possible l'accès à la restauration scolaire avec le repas à un euros,

DECIDE de fixer, pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs pratiqués pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et les classes de découvertes tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-après :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 030-213002439-20260608-DEL2026_043-DE

- **Restauration scolaire**

La grille tarifaire intègre l'évolution des tranches fiscales de références.

Tranches du quotient familial	*Pour mémoire Tarifs 2025-2026*	**Tarifs pour 2026-2027**
T1 0 à 1 000 €	1,00 €	1,00 €
T2 1 001 € à 2 000 €	3,05 €	3,05 €
T3 Supérieur à 2 000 €	4,25 €	4,25 €
Repas adulte	6,35 €	6,35 €

- **Services périscolaires des écoles Joliot Curie et de Marignac**

a) Garderies

- Garderie du matin :

Critères pris en compte	*Pour mémoire Tarifs 2025-2026*	**Tarifs pour 2026-2027**
1 enfant	1,00 €	***1,00 €***
2 enfants	1,50 €	***1,50 €***
3 enfants	2,00 €	***2,00 €***
4 enfants	2,50 €	***2,50 €***
5 enfants	3,00 €	***3,00 €***

- Garderie du soir : tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants

Critères pris en compte	*Pour mémoire Tarifs 2025-2026*	**Tarifs pour 2026-2027**
1 enfant	2,25 €	***2,25 €***
2 enfants	2,80 €	***2,80 €***
3 enfants	3,30 €	***3,30 €***
4 enfants	3,80 €	***3,80 €***
5 enfants	4,20 €	***4,20 €***
Garderie faisant suite à Etude surveillée - quel que soit le nbre d'enfants	1,10 €	1,10 €

b) Etude Surveillée (aide aux devoirs)

Proposition de tarif pour l'étude surveillée pour la période 2026-2027 : **2,00 €.**
(pour mémoire en 2025-2026 : 2,00 €)

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 030-213002439-20260608-DEL2026_043-DE

- **Classes de découvertes**

La participation financière des familles dépend du montant du séjour. Il existe trois montants de participation en fonction du coût global du séjour. Il est proposé de reconduire les participations définies antérieurement :

Coût global du séjour TTC	*Pour mémoire Tarifs 2025-2026*	**Participation à demander aux familles (par enfant) Pour 2026-2027**
Inférieur à 3 000 €	27,50 €	27,50 €
De 3 000 € à 6 000 €	55,00 €	55,00 €
Supérieur à 6 000 €	110,00 €	110,00 €

PRECISE que ces tarifs seront pratiqués pour la période allant du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Adoptée par 26 voix 'Pour', zéro 'Contre' (et 03 abstentions).

Fait les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Fait à ST CHRISTOL LEZ ALES, le 08 juin 2026.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :
et publication ou notification du

Le Maire,
Jean-Charles BENEZET

MAIRIE DE ST-CHRISTOL-LEZ-ALES - 30380 -

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nimes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de Saint Christol Lez Alès, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais, sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du dispositif lié à l'épidémie de Covid-19 et à l'état d'urgence sanitaire et de l'application de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 030-213002439-20260608-DEL2026_043-DE